






**FIN DE  
SAISON  
20/21**

**NOUVELLE  
SAISON  
21/22**

# **UN DOCUMENT POUR TOUT COMPRENDRE**

-  **POINT DE SITUATION**
-  **PROTOCOLES SANITAIRES**
-  **COMPENSATION POUR LA PÉRIODE COVID**
-  **SAISON 2021-2022**
-  **DATES À RETENIR**

# POINT DE SITUATION

Chères adhérentes, chers adhérents,

Enfin nous y sommes, le jour du 9 juin 2021 sera bien le jour de délivrance pour l'ensemble de nos activités.

Certes nous avons encore de nombreuses restrictions et un protocole sanitaire strict qui nous obligent à limiter nos actions tant au niveau des activités que de notre programmation culturelle.

Nous devons aussi vous informer que les ouvertures sont conditionnées par les prochains décrets des ministères mais surtout par les décrets du préfet de l'Hérault ET du Maire de Castelnau le Lez.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE REPRISE EN PRESENTIEL POUR TOUT ADHERENT QUELLE QUE SOIT SON ACTIVITE AU 9 JUIN

- La carte d'adhérent est indispensable pour accéder aux cours quels qu'ils soient et quel que soit le lieu de pratique (centre André Malraux, Arcades, Palais des sports...)
- Le montant de la cotisation, si elle n'a pas été payée en début de saison, sera au prorata des séances restantes jusqu'à la fin de la saison 2020-2021.
- Un protocole sanitaire strict est mis en place, tout adhérent devra le respecter.

Nous savons qu'à priori pour cette fin de saison, les activités sportives, de danse et de détente adulte peuvent reprendre en **présentiel**. Nous faisons ici un point de situation selon les lieux et les activités.

## AU CENTRE LES ARCADES : DES NOUVEAUTÉS POUR CETTE SECTION D'ACTIVITÉS

Ouverture du centre Arcades

- Ouverture du centre Arcades **MERCREDI 9 JUIN 2021 À 8 HEURES.**
- Un programme des cours sera proposé, par mail, par SMS et mis en ligne sur notre site : cliquez [ici](#)
- La réservation des cours ne sera pas mise en place au 9 juin. Un point sur la fréquentation des cours sera effectué une semaine après la reprise.

Adhésion et cotisation à l'activité

- L'adhésion 2020-2021 **DE 24€ PAR PERSONNE** est toujours obligatoire pour reprendre sa cotisation.
- Les cotisations applicables seront calculées au prorata sur la durée du **9 juin 2021 au 31 août 2021 soit sur une durée de 3 mois.** Autrement dit, la cotisation de cette activité ne sera plus de date à date mais sera calée sur l'exercice comptable du 1er septembre au 31 août (vote du Conseil d'administration du 10 Mai 2021).
- Seules les cotisations prises pour 12 mois entre septembre 2020 et novembre 2020 se termineront sur la saison prochaine 2021-2022.
- **RAPPEL** : Pour les adhérents de la saison dernière qui bénéficient d'une ristourne, celle-ci est toujours valable, elle peut-être utilisée **jusqu'au 31 août 2021 au plus tard.**
- Toujours pour les nouveaux adhérents, le certificat médical est à fournir au moment du paiement de l'adhésion soit au 9 juin 2021.

## AU CENTRE ANDRÉ MALRAUX, AU PALAIS DES SPORTS ET À LA PISCINE ALEX JANY

- Reprise des cours adulte en **présentiel en intérieur** aux heures habituelles des disciplines suivantes : toutes les danses, les activités de détente, les gyms soit :
- Toute prise de cotisation est conditionnée par le **paiement obligatoire de l'adhésion DE 24€ PAR PERSONNE pour la saison 2020-21** (sauf pour ceux qui ont pris leur adhésion en septembre 2020)
- Le montant de la cotisation sera au prorata des séances restantes à effectuer pour ceux qui ne l'auraient pas pris en septembre.

### REPRISES EN INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS SUIVANTES



#### ARTS MARTIAUX

Capoeira  
Krav Maga (sans contact en intérieur / avec contact en extérieur)  
Viet Vo Dao (sans contact en intérieur / avec contact en extérieur)



#### BIEN-ÊTRE

Méthode Feldenkrais  
Qi Gong  
Taï-Chi  
Yoga



#### GYM MUSCU FITNESS

Aquagym



#### DANSE

Claquettes  
Country Line Dance  
Danse Brésilienne

Danse Classique  
Danse Jazz  
Flamenco et Sévillanes

## PROTOCOLES SANITAIRES



### AU CENTRE LES ARCADES

- Un protocole sanitaire strict sera à respecter dès le 9 juin. Cliquez [ici](#) !
- **Mise en place d'un registre** (à fournir à l'Agence Régionale de Santé ou de l'assurance maladie en cas de déclenchement d'un « contact-tracing ») cf protocole sanitaire du ministère des sports du 19 mai 2021.

« L'établissement doit renseigner **la date et l'heure d'arrivée et de sortie de l'usager** afin de pouvoir identifier ceux concernés par une enquête sanitaire et déterminer le point de départ de la conservation des fiches (30 jours). Les données à collecter doivent se limiter à **l'identité de la personne (nom/prénom) ainsi qu'à un seul moyen de contact (numéro de téléphone).** »

### AU CENTRE ANDRÉ MALRAUX

Le protocole sanitaire est le même que celui de la rentrée

- Port du masque obligatoire dès 11 ans (recommandé à partir de 6 ans)
- Distanciation physique de 4m<sup>2</sup> pour les pratiques sportives et de 2m<sup>2</sup> pour les activités culturelles (arts manuels, théâtre, langues...)
- Lavage des mains par gel hydroalcoolique avant et après chaque séance
- Pas de prêt de matériel, chacun doit apporter le matériel nécessaire à sa pratique

# COMPENSATION POUR LA PÉRIODE COVID

Des conditions de compensation ont été décidées par le Conseil d'administration. Elles tiennent compte des différentes situations individuelles de l'adhérent et des propositions des animateurs pour la poursuite ou pas des activités. Chaque compensation est donc personnalisée.

Vos demandes sont à adresser à l'accueil du centre André Malraux UNIQUEMENT ou par mail : [contact@mjc-castelnau.fr](mailto:contact@mjc-castelnau.fr).



**ATTENTION LA DATE LIMITE POUR LA DEMANDE EST FIXÉE AU MERCREDI 30 JUIN 2021.**

**AUCUNE DÉROGATION NE SERA ACCEPTÉE car les services administratifs ferment après cette date.**

Pour nombre d'entre vous cette compensation est une condition pour adhérer de nouveau, et nous l'entendons.

Cependant, il ne s'agit pas d'une opération indolore et sans conséquences pour la MJC.

En effet, si les aides de l'état que nous avons pu obtenir compensent une partie des charges de l'association, ce sont bien vos cotisations en tant qu'adhérent qui assurent l'équilibre de la structure et nous permettent de financer : les rémunérations de vos animatrices et animateurs d'activités ainsi que le matériel, les salaires de l'équipe permanente, indispensable au fonctionnement quotidien de l'association, les loyers, le projet associatif et culturel de la MJC qui se déploie sur l'ensemble des secteurs (événements, festivités, auditions, etc.).

## FAIRE UN DON

Parmi vous, certains nous ont informés de leur souhait de faire don de leur compensation à la MJC, cette solidarité nous va droit au cœur et nous conforte dans la certitude que le collectif est la meilleure option, chacun faisant sa part à sa hauteur. Alors si vous souhaitez aussi faire don de tout ou partie de votre remboursement, nous vous remercions de nous en informer par mail : [contact@mjc-castelnau.fr](mailto:contact@mjc-castelnau.fr) avant le 30 juin 2021.

# SAISON 2021-2022

Alors après un an de confinement et de couvre-feu, les équipes ont retravaillé le projet associatif et ses modalités de fonctionnement.

Aussi fou que cela puisse paraître nous devons nous projeter dès maintenant sur la saison prochaine.

Nous travaillons sur :

- Une restructuration vers une orientation SANTE ET BIEN ETRE plus visible et identifiée de l'activité muscu-fitness.
- Une meilleure prise en compte des contraintes sanitaires et sécuritaires dans les activités d'une manière générale,
- L'évolution sociologique de nos adhérents, les recommandations et évolutions proposées par vos intervenants,
- La recherche d'une meilleure adéquation entre nos besoins pour un équilibre financier et les tarifs de nos cotisations.

Parmi les 1ers changements actés à ce jour, la cotisation de l'activité fitness sera à prendre du 1er septembre au 31 août. Toute cotisation prise dans cet intervalle sera proratisée. L'adhésion, elle n'est pas proratisée.

Ainsi les modalités de la prise de cotisation sera identique à celle de toutes les autres activités de la MJC.

Nos réflexions continuent et nous vous tiendrons informés des avancées.

## L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Les inscriptions pour l'Ecole de Musique se feront uniquement en ligne via les liens ci-dessous. Encore un peu de patience ils seront bientôt actifs :

[Eveils musicaux et instrumentaux](#)  
(2-8 ans)

[Tous les autres instruments](#)

# DATES À RETENIR

## MJC CENTRE ANDRÉ MALRAUX

### SAISON 2020/2021

**Fin des cours :** Lundi 14 juin 2021 inclus, sauf éventuels rattrapages

**Fermeture au public :** Mercredi 30 juin 2021 au soir

### FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

Les auditions de l'Ecole de Musique ont lieu dans la salle de spectacle tout le mois de juin en jauge restreinte.

Le concert de fin de saison l'Ecole de Musique a lieu le **mercredi 16 juin à 19h** au Kiasma. Toutes les conditions et les modalités de réservation bientôt sur notre site.

**Samedi 26 juin**, une manifestation est prévue au centre André Malraux pour mettre à l'honneur tous les talents de la MJC. Vous pourrez découvrir très prochainement tout le programme !

### SAISON 2021/2022

**Ouverture au public :** Mercredi 1er septembre 2021

**Début des inscriptions :** Mercredi 1er septembre 2021

**Forum des Associations :** Date pressentie le dimanche 5 septembre 2021 au matin

**Début des cours :** Lundi 6 septembre 2021